



Avec RAMED, les personnes les plus démunies, devraient bénéficier d'un meilleur accès aux soins. Crédit photo : Leah Lourier/UNESCO Pour permettre l'accès de l'ensemble de la population aux soins de santé, le Maroc vient de décider d'étendre le Régime d'assistance médicale, appelé communément RAMED.

Instrument d'une politique de solidarité, ce régime bénéficiera à 8,5 millions de personnes économiquement faibles (soit 28% de la population totale), après application des critères d'éligibilité. Parmi elles, une population estimée à 4 millions de personnes, vivant dans une extrême pauvreté bénéficiera de la gratuité totale des soins. Les autres, soit 4,5 millions de personnes estimées en situation de vulnérabilité, bénéficieront d'une gratuité partielle, moyennant une cotisation annuelle de 120 dirhams par personne, plafonnée à 600 dirhams par famille.

La nouvelle protection sociale couvrira les prestations médicales et chirurgicales délivrées dans les centres de santé, les hôpitaux locaux, provinciaux, préfectoraux, régionaux et universitaires ainsi que les hôpitaux spécialisés, en fonction du niveau de prestations que ces établissements offrent. Les cas d'urgence tout comme les hospitalisations seront pris en charge.

Ce régime était expérimenté depuis le mois de novembre 2008 dans la Région de Tadla Azilal. L'expérience pilote a conclu à de bons résultats sur les points suivants : mécanismes d'identification des personnes économiquement faibles, satisfaction des bénéficiaires, coûts des prestations et impact sur les formations sanitaires publiques.

En vue d'accompagner cette extension, plusieurs mesures ont été prises, notamment pour former les professionnels de santé impliqués dans la gestion de RAMED. À cet effet, et dans le cadre de son programme de coopération avec le ministère de la Santé, l'OMS a contribué en 2011 à la formation d'environ 700 personnes (médecins, pharmaciens, infirmiers, techniciens, administrateurs...).

Monday 6th of May 2024 04:28:27 AM